

Réunion du 13 mars 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL

Absent(s) :

Rapporteur :

Madame Isabelle DOLLINGER

**N° CP/2017/085 - 63020 - Conservation, valorisation du patrimoine non protégé
Proposition d'attribution de subventions à six Communes,
à la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie
d'Alsace, à la Fondation du Patrimoine et d'adhésion à
l'association Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace
et à la Fondation du Patrimoine pour des projets culturels et
patrimoniaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine religieux, d'attribuer des subventions d'un montant total de 81 734,62 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental (notamment les articles 1.5 et 1.7) ;
- d'attribuer une subvention de 11 000 € à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace et de 3 000 € à la Fondation du Patrimoine ;
- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine (coût de 1 500 €) et à l'association Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace (coût de 15 €) au titre de 2017.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170313-lmc1108330-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 17/03/17